

Avis modificatif n° 2025-040 du 6 mai 2025

L'Autorité de régulation des transports (ci-après « l'Autorité »),

Vu le courrier du 22 avril 2025 adressé par les sociétés APRR et Area, informant l'Autorité du souhait de nommer Monsieur [...] en qualité de membre indépendant de leurs commissions des marchés à compter du 1^{er} septembre 2025 en lieu et place du 1^{er} octobre 2025 ;

Vu les avis de l'Autorité n° 2025-025 et n° 2025-026 du 13 mars 2025 relatifs à des nominations aux commissions des marchés des sociétés APRR et Area ;

Le collège en ayant délibéré le 6 mai 2025 ;

Décide :

Article 1 Dans le dispositif des avis n° 2025-025 et n° 2025-026 susvisés, les mots «1^{er} octobre 2025 » sont remplacés par les mots «1^{er} septembre 2025 ».

Le présent avis modificatif sera notifié aux sociétés APRR et Area et publié sur le site internet de l'Autorité.

L'Autorité a adopté le présent avis modificatif le 6 mai 2025.

Présents :

Monsieur Thierry Guimbaud, président ;
Madame Florence Rousse, vice-présidente ;
Monsieur Patrick Vieu, vice-président ;
Madame Sophie Auconie, vice-présidente.

Le président

Thierry Guimbaud